

## **RYTHMES SCOLAIRES**

### **Retour à la semaine de 4 jours**

Suite à la décision du Gouvernement de laisser le choix aux communes d'organiser librement leurs rythmes scolaires, la Ville de Montigny-lès-Metz après une large concertation adoptera, dès la rentrée 2017, une organisation scolaire en semaine de 4 jours.

### **Une quasi-unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours**

Du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2017, la ville a mis en ligne sur son site internet un sondage pour consulter l'avis des parents montigniensiens sur le retour à la semaine de 4 jours. Le résultat est sans appel : 390 votants : 363 voix pour / 27 voix contre, soit 94% d'avis favorable.

La communauté éducative s'est également prononcée à une très forte majorité pour le retour à la semaine de 4 jours. Suite à la parution du décret n° 2017-1108 le 27 juin dernier, les conseils d'écoles ainsi que les parents d'élèves se sont à nouveau réunis pour acter leur position.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a voté en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 lors de sa séance du 27 juin.

Cette position commune, largement partagée fait suite à 3 ans de recul dans l'application des nouveaux rythmes qui n'ont pas convaincu sur le gain d'apprentissage et le « bien-être » de l'enfant. Les parents décrivent souvent des enfants plus fatigués particulièrement en maternelle où la réforme a été très difficilement applicable.

Aussi, fort de l'avis majoritaire des 12 conseils d'école, de celui des parents et de la volonté de la ville, l'approbation finale de M. l'Inspecteur d'Académie a été accordée à la Ville de Montigny-lès-Metz pour un passage à 4 jours de classe dès la rentrée 2017.

Les horaires seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 – 11h45 et 13h45 – 16h15.

La Ville poursuivra l'organisation d'un service d'accueil le matin de 7h30 à 8h05 et d'un service d'étude dirigée à l'école de 16h15 à 17h15 pour les élèves en élémentaires. Les associations traditionnellement partenaires continueront à proposer un périscolaire après la classe ainsi que le mercredi. Bien entendu, la restauration scolaire fonctionnera les jours de classes.

#### **Contact presse**

Carole RICHTER

03.87.55.74.25

[carole.richter@montigny-les-metz.fr](mailto:carole.richter@montigny-les-metz.fr)